L'école de Saint-Roch à Lausanne

Autor(en): **Rouge, G.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes**

Band (Jahr): **11 (1885)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-12042

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Rappelons d'abord les marbres du grand vestibule (dallage et banc), fournis par M. Doret, à Vevey, de même que les douze colonnes de la salle des pas-perdus dont huit en marbre rouge de Vérone et quatre en roche d'Hauteville.

Remarquons encore, dans le même local, les quatre grandes cheminées en Arvel poli, aussi de M. Doret.

L'escalier principal est en marbre de Belvoye (Jura français) dont le ton est chaud, sans être cependant trop vif ; les six colonnes corinthiennes de la façade ont été livrées par la même carrière.

Enfin sur le palier central à droite et à gauche du grand escalier nous voyons deux tables indicatrices encadrées de marbre vert moderne fort beau provenant des carrières de Saillon (Valais).

La maison Sulzer frères à Winterthour a installé le chauffage de l'édifice. Le système adopté est mixte : vapeur et eau chaude. Les poêles tubulaires en tôle placés dans chaque salle ne sont pas autre chose que des récipients d'eau de condensation se chauffant par le moyen d'un courant de vapeur circulant dans les conduites (Vorwärmer), avec lesquelles ils sont en communication.

Chaque poêle peut être isolé du circuit.

La grande salle d'audience est desservie d'une manière différente.

Un canal ascendant de grande section lui fournit la quantité nécessaire d'air chauffé au contact d'un serpentin à développement considérable placé au sous-sol.

L'air vicié est évacué par quatre bouches percées dans les piédestaux entre les portes de la salle et aboutit dans les combles par l'intermédiaire de canaux métalliques logés dans l'intérieur des colonnes ioniques du palier central. Deux chaudières de moyenne dimension, fonctionnant alternativement ou conjointement, suivant les besoins, assurent la parfaite régularité de ce service important. Les gaz, à température encore élevée à leur sortie des chaudières, circulent dans des calorifères à air servant au chauffage des vestibules avant d'être définitivement évacués par les grandes cheminées remarquées et commentées par chacun.

Les appareils ont fonctionné à notre satisfaction durant une partie de l'hiver 1884-1885. Le système a du reste fait ses preuves ; nous ne lui reprochons qu'une chose : il ignore l'esthétique.

Le bâtiment a été devisé à 1 000 000 fr. ; ce chiffre sera probablement dépassé de quelques mille francs, ce qui n'a rien de surprenant si l'on songe que le coût des fondations a excédé de 25 000 fr. les prévisions les plus pessimistes.

L'ameublement coûtera environ 100 000 fr. ; les travaux de transformation de la place de Montbenon 200 000 fr. ; enfin les frais généraux de toute nature environ 70 000 fr. En additionnant ces divers éléments nous arrivons à une dépense totale de près de 1 400 000 fr., supportée en majeure partie par la ville de Lausanne. L'état de Vaud lui a accordé une subvention de 370 000 fr.

LE CASINO-THÉATRE DE LAUSANNE

par H. Verrey, architecte.

Sur l'initiative de quelques personnes éclairées de Lausanne, au nombre desquelles et en première ligne il faut citer M. Jouvet, fils, l'idée de construire un casino-théâtre à Lausanne, par une société privée, fut lancée dans le public et en reçut de nombreux encouragements.

De son côté la Municipalité de Lausanne promit une forte souscription d'actions et le don du terrain nécessaire, ainsi que d'autres avantages, dès la constitution d'un comité représentant un nombre suffisant d'actionnaires.

La nomination de ce comité, dont M. Fernand de Loys fut nommé président, l'élaboration des premières études et des statuts, puis enfin la souscription du montant nécessaire des actions, absorbèrent la plus grande partie de l'année 1868.

Toutefois les projets définitifs ayant été arrêtés en janvier 1869, l'adjudication des maçonneries et des fouilles put déjà se faire en février de la même année.

Les travaux se poursuivirent très activement et ils étaient fort avancés dans le courant de 1870, mais la guerre entre la France et l'Allemagne, les ayant momentanément arrêtés, l'inauguration de la salle ne put avoir lieu qu'au printemps de 1871 et les abords ne furent complétés qu'à la fin de la même année.

Cet édifice, construit d'après les plans et sous la surveillance de M. Jules Verrey, architecte à Lausanne, comprend :

1° Une salle de spectacle pour 800 personnes.
2° La scène avec ses deux dessous.
3° Le pavillon des artistes et du concierge.
4° Un magasin pour décors et un dit pour meubles.
5° Vestibule d'entrée, vestiaire, escaliers, latrines, etc. Deux sorties supplémentaires de sûreté.
6° Petit foyer, salle des petits concerts avec dépendances.
7° Un grand café restaurant avec logement.
8° Des magasins à louer avec un appartement à l'entresol.
9° Un grand jardin avec kiosque à musique, glacière, etc.

Les constructions sont soignées et bien finies, quoique traitées avec une simplicité relative.

La dépense totale, terrain non compris, mais en y ajoutant les décors scéniques et l'ameublement, s'est élevée à environ 650 000 francs.

Le rapport locatif de cet immeuble est annuellement de 18 à 20 000 francs.

La société n'a point payé de dividende jusqu'à ce jour, mais elle rembourse annuellement, par voie de tirage au sort, un certain nombre d'actions, pour être libérée en quarante cinq ans. — Après quoi le théâtre deviendra la propriété de la commune de Lausanne.

L'ÉCOLE DE SAINT-ROCH A LAUSANNE

par G. Rouge, architecte.

Ce bâtiment a été construit pendant les années 1872 à 1874 d'après les plans de M. l'architecte Rouge. Il a une superficie de 1222 mètres carrés ; sa plus grande longueur est de 57m25, sa plus grande largeur est de 28 mètres ; sa hauteur dès le sol des caves jusqu'à la corniche est de 18 mètres.

Il a coûté 470 000 fr. avec le mobilier, et 525 000 fr. avec les travaux extérieurs comprenant l'établissement des chemins au nord et à l'ouest, les murs de soutènement, les grilles de clôture, les fontaines, etc.

Il peut recevoir (en nombre égal de garçons et de filles) :

720 élèves dans 12 salles. (60 par salle.)
168 » » 4 » (42 » »)
888 élèves en totalité.

Les premières de ces salles ont une superficie de $11^m40 \times 7^m74 = 87$ mètres carrés, ou $1^{m2}45$ par élève. Les secondes ont $11^m40 \times 6^m00 = 68^{m2}40$, ou $1^{m2}63$ par élève.

La hauteur des classes est au rez-de-chaussée de 4^m20
aux deux étages. . . . . 3^m90

Chaque classe de 60 élèves a donc :
au rez-de-chaussée, un cube de 366 mètres, ou 6^{m3} par élève, aux étages, un cube de 339 mètres, ou $5^{m3}65$ par élève.

Chaque classe de 42 élèves a un cube de $266^{m3}76$, ou $6^{m3}35$ par élève.

Les deux escaliers sont à volées droites de 2^m10 de largeur ; ils sont précédés de vestibules de $9^m60 \times 9^m15$.

Les latrines sont situées aux deux extrémités de l'édifice, à distance convenable pour que les salles n'aient pas à souffrir de leur voisinage. Elles renferment 36 cabinets, soit 12 par étage.

Le bâtiment est chauffé par un hydrocalorifère, construit par M. d'Hamelincourt, ingénieur à Paris. Cet appareil se trouve dans le sous-sol; il se compose d'une chaudière et de 56 poêles en fonte. Ces poêles sont renfermés dans des gaines en briques placées à plomb des salles à chauffer. L'eau, mise en ébullition dans la chaudière, se rend dans les poêles par des tuyaux en fonte, convenablement enveloppés et fixés sous les voûtes du sous-sol, puis retourne d'elle-même dans la chaudière par des tuyaux de même nature, placés dans des canaux de maçonnerie établis sous le dallage du sous-sol.

Les gaines qui contiennent les poêles sont en communication avec les couloirs et par eux avec l'air extérieur.

L'air chauffé par son contact avec la surface des poêles monte dans les canaux verticaux qui aboutissent dans les salles, où il arrive avec une température de 45 à 50 degrés. Il faut donc un volume d'air convenable pour chauffer les salles.

L'air vicié se rend par des canaux verticaux dans les salles, puis horizontaux sur le plancher des combles, dans une tourelle en briques dépassant le faite, au centre de laquelle passe la cheminée du calorifère dont la chaleur produit l'appel.

Des expériences faites par MM. les ingénieurs Dapples et de Blonay ont démontré que le renouvellement de l'air dans les salles est de $12^{m3}50$ par heure et par élève.

La dépense pour le combustible a été, en 1884, pour 47 055 kg. de charbon, de 1302 fr., soit pour 310 kg. par jour (en comptant 150 jours de chauffe) 8 fr. 70. Le chauffage coûte donc environ 1 cent. par jour et par élève.

La surface des fenêtres des salles est dans le rapport de 1 à 5 avec la surface du plancher.

Les fenêtres se trouvent sur un seul côté des salles et toujours à gauche des élèves.

Dans les salles de 60 élèves, le mobilier se compose de tables à deux places, disposées sur trois rangs. Les salles de 42 élèves sont meublées de tables à six places dont les sièges sont indépendants.

Le préau attenant au bâtiment est divisé également pour les deux sexes; il a une superficie de 3690^{m2} ou $4^{m2}16$ par élève.

Les façades ont été traitées simplement, ainsi qu'il convient pour un bâtiment de ce genre. On a employé du marbre de Saint-Triphon pour le soubassement, de la molasse de Berne pour les pièces de grand appareil et de la molasse des environs de Lausanne (Jouxtens) pour le reste, soit pour la grande partie des façades.

LES ABATTOIRS DE LAUSANNE

par P. Charton, architecte.

(Avec planches.)

Les nouveaux abattoirs que la ville de Lausanne fait construire sont situés au nord de la ville, à quelque distance de celle-ci, dans le vallon creusé par le petit ruisseau nommé la *Louve*. Cet emplacement a donné lieu à de grandes hésitations de la part des autorités communales, tant en ce qui concerne les difficultés de construction et les grands mouvements de terre nécessaires à la création de la plate-forme, qu'en ce qui concerne la salubrité de la ville, étant donné que les égouts des abattoirs doivent la traverser ; pour obvier à cet inconvénient, il a été prévu la construction d'une canalisation spéciale et fermée jusqu'en dehors de la ville, à côté d'autres précautions, telles que l'établissement d'un dépotoir et syphon à la sortie de l'abattoir. C'est sur les garanties qu'offrent de semblables précautions que cet emplacement fut définitivement choisi.

Il y a plusieurs systèmes de disposer un abattoir : 1° le système de grande halle où tous les bouchers sont réunis ; 2° celui qui consiste à avoir une cour de travail fermée, autour de laquelle des loges séparées sont construites ; 3° et enfin le système des pavillons permettant de donner à chaque boucher un échaudoir (loge d'abatage) pour son usage particulier.

C'est à ce dernier système, comme il est également pratiqué dans plusieurs villes suisses, que la ville de Lausanne s'est arrêtée ; il est simple, permet de s'étendre à volonté et au fur et à mesure des besoins, et, chose essentielle pour un établissement de cette espèce, il donne beaucoup d'espace et d'air.

La population de Lausanne étant actuellement de 30 000 habitants, les nouveaux abattoirs sont construits en prévision de donner place à quarante maîtres-bouchers, c'est-à-dire qu'ils contiennent quarante échaudoirs ; des emplacements sont encore réservés dans l'enceinte de l'abattoir en vue d'agrandissements futurs. Le devis des constructions s'élève à 456 000 fr., ce qui revient à environ 15 fr. par tête de population.

La plateforme créée pour recevoir les constructions est un grand parallélogramme d'environ 195 mètres sur 56 ; elle n'est pas parfaitement aplanie, mais présente un plan incliné du nord au sud avec une pente du 3 %. Cette disposition a l'avantage de donner partout un bon écoulement des eaux pluviales et de faciliter la pente nécessaire aux égouts, tout comme de permettre l'établissement d'un réservoir au point culminant de la plateforme.

Dans l'enceinte de l'abattoir se trouvent réunis des bâtiments pour tous les services ; outre les divers corps d'échaudoirs qui occupent le centre de la plateforme et qui sont disposés en travers à cause de la facilité de circulation, nous trouvons à l'en-